
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2009

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 6 ET 27 MARS 2009 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil Municipal

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 4-/ CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2009 - DEMANDE DE SUBVENTION
-

PERSONNEL COMMUNAL

- 5-/ TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT
-

FINANCES

- 6-/ COMPTABILITE COMMUNALE - DECISION MODIFICATIVE N°1
 - 7-/ OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - RAPPORT D'ACTIVITES - APPROBATION
 - 8-/ MARCHE COUVERT - TARIFS - MODIFICATION
 - 9-/ LISTES ELECTORALES - COMMUNICATION - TARIFS
-

- 10-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - TARIFS - MODIFICATION
 - 11-/ FRAIS DE DEPLACEMENTS DU PERSONNEL - REGIE D'AVANCE - MODIFICATION
 - 12-/ OPERA - BILLETTERIE - VESTIBULES - TRAVAUX - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 13-/ PONT BARRAGE - TRAVAUX DE REHABILITATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 14-/ PARC OMNISPORTS PIERRE COULON - TERRAIN DE FOOTBALL - RENOVATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 15-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - ACQUISITION D'UNE LITHOGRAPHIE D'EUGENE CICERI - LEGS DANY
 - 16-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTIONS
 - 17-/ SCI DECORET - REMBOURSEMENT DE FRAIS
-

OPERATIONS TECHNIQUES

- 18-/ CENTRE OMNISPORTS - TOUR DES JUGES - RENOVATION - AVANT PROJET DEFINIF - ADOPTION
 - 19-/ VOIRIE COMMUNALE - RENOVATION DE RUES - MAITRISE D'OUVRAGE PARTAGEE AVEC VVA - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION
 - 20-/ SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2008
-

AFFAIRES GENERALES

- 21-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - PARCELLES AB 358 (5 M²) - AB 120 (64 M²) - 9, RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY AUX CONSORTS DEREURE - 9, RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY
 - 22-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - APPARTEMENT (38 M²) - 11 AVENUE DE GRAMONT - 03200 VICHY A MME MARIE-CLAUDE GOUJOUX - 2 RUE DE LA POSTE - 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT
 - 23-/ LEGS - MADAME GERMAINE BASSALER - ACCEPTATION DEFINITIVE
 - 24-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS
 - 25-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - CLASSE ORCHESTRE A L'ECOLE - MISE EN ŒUVRE - CONVENTION
 - 26-/ CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION
-

QUESTIONS DIVERSES

- 10-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - TARIFS - MODIFICATION
 - 11-/ FRAIS DE DEPLACEMENTS DU PERSONNEL - REGIE D'AVANCE - MODIFICATION
 - 12-/ OPERA - BILLETTERIE - VESTIBULES - TRAVAUX - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 13-/ PONT BARRAGE - TRAVAUX DE REHABILITATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 14-/ PARC OMNISPORTS PIERRE COULON - TERRAIN DE FOOTBALL - RENOVATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 - 15-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - ACQUISITION D'UNE LITHOGRAPHIE D'EUGENE CICERI - LEGS DANY
 - 16-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTIONS
 - 17-/ SCI DECORET - REMBOURSEMENT DE FRAIS
-

OPERATIONS TECHNIQUES

- 18-/ CENTRE OMNISPORTS - TOUR DES JUGES - RENOVATION - AVANT PROJET DEFINIF - ADOPTION
 - 19-/ VOIRIE COMMUNALE - RENOVATION DE RUES - MAITRISE D'OUVRAGE PARTAGEE AVEC VVA - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION
 - 20-/ SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2008
-

AFFAIRES GENERALES

- 21-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - PARCELLES AB 358 (5 M²) - AB 120 (64 M²) - 9, RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY AUX CONSORTS DEREURE - 9, RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY
 - 22-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - APPARTEMENT (38 M²) - 11 AVENUE DE GRAMONT - 03200 VICHY A MME MARIE-CLAUDE GOUJOUX - 2 RUE DE LA POSTE - 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT
 - 23-/ LEGS - MADAME GERMAINE BASSALER - ACCEPTATION DEFINITIVE
 - 24-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS
 - 25-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - CLASSE ORCHESTRE A L'ECOLE - MISE EN ŒUVRE - CONVENTION
 - 26-/ CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION
-

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

N° 4

Séance du 26 juin 2009

OBJET :

**CONTRAT EDUCATIF
LOCAL 2009**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**DIRECTION DES
SPORTS - JEUNESSE –
AFFAIRES SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de l'Etat de mobiliser tous les partenaires éducatifs pour une prise en charge globale du temps de l'enfant,

Considérant que les nouvelles orientations ministérielles du Contrat Educatif Local concernent plus particulièrement l'organisation des structures d'accueil et d'actions extra scolaires,

Considérant que ces directives visent à encourager l'organisation des activités pour les différents âges avec un effort particulier en direction des adolescents (11- 15 ans), dans le prolongement de ce qui est proposé aux enfants, notamment durant les vacances d'été,

Considérant que seront soutenus les projets éducatifs structurants répondant aux besoins de modes de garde et d'activités de la population pendant les vacances scolaires, les projets de jeunes et d'adolescents, la participation des accueils de mineurs aux bases estivales Auvergne, et les actions portées par les Foyers Sociaux Educatifs des collèges,

Considérant que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Allier apportera son aide financière pour toutes les actions menées par les associations agréées et par la Ville de Vichy,

Propose au Conseil municipal :

- de présenter un programme d'actions entrant dans le cadre des objectifs,
- de solliciter les subventions correspondantes au titre du Projet Educatif Local 2009,
- d'autoriser M. le Maire à signer les demandes de subvention, ainsi que tous les documents justificatifs du Contrat Educatif Local 2009 (bilan financiers et compte rendu d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre du projet Educatif Local 2009,
- autorise M. le Maire à signer les demandes de subvention ainsi que tous les documents justificatifs demandés,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées sur l'article 74718 du budget communal,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 5

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOLO, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal du 28 septembre 2007, modifié lors des conseils municipaux des 21 décembre 2007, 11 avril, 27 juin, 26 septembre et 19 décembre 2008,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs après les Commissions administratives paritaires notamment en supprimant les doubles emplois, et de tenir compte de l'organisation des services,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1/07/2009, les modifications n'entraînant aucune suppression de poste :

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière administrative</u>		
Attaché	5	8
Rédacteur chef	7	5
Rédacteur principal	3	4
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	19	17
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	19	16
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	18	15
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	44	43
<u>Filière technique</u>		
Ingénieur en chef de classe normale	3	5
Ingénieur principal	4	3
Ingénieur	5	4
Technicien supérieur chef	2	3
Technicien supérieur	5	6
Contrôleur de travaux	0	1
Agent de maîtrise principal	30	26
Agent de maîtrise	31	29
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	20	19
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	57	52

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	58	44
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	128	138

Filière Sportive

Educateur des A.P.S. hors classe	5	7
Educateur des A.P.S. de 1 ^{ère} classe	6	4

Filière Police Municipale

Chef de service police municipale classe except.	0	1
Chef de service de police de classe normale	1	0
Brigadier chef principal	16	14
Gardien de police	6	1

Filière Culturelle

Assistant de conservation hors classe	0	1
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	3	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	2
Professeur d'ens. art. de classe normale	8	6
Assistant spécialisé d'ens. art. 15/20 ^e	0	1

Filière Animation

Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Total	507	477

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 juin 2009

N°6

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
ANNEE 2009**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**DIRECTION DES
FINANCES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du 27 mars 2009 relative au budget primitif 2009,

... / ...

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2009,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 juin 2009

N°7

OBJET :

**OFFICE DU
TOURISME ET DU
THERMALISME DE
VICHY**

**RAPPORT
D'ACTIVITES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

*Reçue en Sous-Préfecture
le :*

*Publiée ou notifiée
le :*

M. le Maire,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'offices de tourisme dans les stations classées,

Vu l'article 13 du Décret 66-211 du 5 avril 1966,

Propose aux conseillers municipaux de débattre du rapport d'activités pour l'année 2008 qui leur a été remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- donne acte au Maire de la remise du rapport d'activités du Directeur de l'Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy pour l'année 2008,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 Juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 8

OBJET :

MARCHE COUVERT

TARIFS

MODIFICATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16 du 11 avril 2008 portant modification des tarifs des producteurs du Marché Couvert de Vichy,

Vu la décision n°2009-07 du 4 février 2009 portant révision des redevances d'occupation du domaine public au Marché Couvert de Vichy,

Considérant qu'à la demande du Groupement des Usagers du Marché Couvert (GUMC) et par souci de simplification, il est préférable que la redevance d'animation payée par les commerçants soit intégrée dans le montant des redevances mensuelles pour l'occupation des cases, bancs et réserves, comme cela est déjà le cas pour les producteurs de la mezzanine.

Considérant que le montant des participations à l'animation payées par les commerçants :

- sera suivi de manière distincte des redevances d'occupation,
- continuera d'être reversé intégralement au GUMC pour financer les actions d'animation qu'il conduit,
- ne subira, à l'inverse des redevances d'occupation, aucune revalorisation,

Considérant qu'il convient de procéder par ailleurs à la révision du tarif de la participation à l'animation en fonction des surfaces commerciales exploitées, ainsi qu'à la création de divers autres tarifs,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter le principe d'intégration de la participation aux frais d'animations aux redevances d'occupation des cases et des bancs payées par commerçants selon le tarif ci-après :

* 1 € HT / m² / mois pour les surfaces commerciales inférieures ou égales à 82 m²,

* 0.50 € HT / m² / mois pour les surfaces commerciales supérieures à 82 m²,

- de décider la création des nouveaux tarifs suivants :

- extension dans les espaces communs à 0.30 € HT / m² / jour,
- stand animation :
 - 40 € TTC / jour pour la location du stand par un commerçant ou producteur non présent habituellement au Marché Couvert,

- 20 € TTC / jour pour la location du stand par un commerçant, un producteur du Marché Couvert ou par le GUMC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 7336 et 752, fonctionnalité 91 du budget annexe « locations industrielles et commerciales »,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 9

OBJET :

**LISTES
ELECTORALES**

COMMUNICATION

**TARIFS
MODIFICATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L28 et R16 du Code Electoral,

... / ...

Vu l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INT/A/07/00122/C du 20 décembre 2007 relative à la révision et à la tenue des listes électorales complémentaires.

Considérant qu'il convient, conformément à la circulaire précitée, de réviser les tarifs de communication des listes électorales à tout électeur, candidat, parti ou regroupement politique,

Propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de communication des listes électorales ainsi qu'il suit :

- soit consultation gratuite sur place,
- soit délivrance d'une copie sur papier format A4 au tarif de 0,18 € la page A4 ou d'un support informatique au tarif de 2,75 € le cd-rom,
- soit par courrier électronique et sans frais, à condition que la taille de l'extrait de la liste électorale demandé lui permette d'être joint à un courrier électronique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la recette sera imputée à l'article 7087, fonctionnalité 020 du Budget Principal,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 Juin 2009

N° 10

OBJET :

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL
-TARIFS -**

MODIFICATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations et décisions successives modifiant les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental et notamment la délibération n° 19 du 11 Avril 2008,

Considérant que cette dernière délibération prévoyait notamment la possibilité de règlement par prélèvement (trimestriel ou annuel) pour les droits d'inscription supérieurs à 100 €,

Considérant que, pour répondre à une nouvelle demande des parents d'élèves, il est apparu utile d'offrir aux familles la possibilité de règlement mensuel pour les frais de scolarité supérieurs ou égaux à 120 € (location d'instrument comprise), à la place du règlement trimestriel,

Considérant que, pour pouvoir bénéficier du présent mode de règlement, celui-ci devra être demandé lors de l'inscription des élèves, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et selon les modalités suivantes : règlement les 15 novembre, 15 décembre, 15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai, 15 juin,

Considérant que, pour les factures inférieures à 120 € ainsi que pour les familles qui n'auront pas opté pour le prélèvement automatique, la date butoir du règlement intégral de la scolarité reste inchangée, à savoir le 15 décembre,

Considérant que la Ville souhaite par ailleurs harmoniser ses tarifs et ses modes de tarification par rapport aux pratiques des différents conservatoires de la région Auvergne,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, à compter de la rentrée 2009/2010, les tarifs et les bases de calcul des frais de scolarité, en fonction des cycles et des lieux de résidence, tels que prévus dans le tableau ci-annexé,
- ainsi que d'aménager les modalités de règlement des droits d'inscription telles que décrites en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067, fonctionnalité 311 du budget principal,
- dit que les dépenses correspondant aux éventuels remboursements des inscriptions, sous réserve des dispositions des conditions de règlement en vigueur, seront imputés à l'article 678 du budget principal.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 11

OBJET :

**FRAIS DE
DEPLACEMENT DU
PERSONNEL**

**REGIE D'AVANCES
MODIFICATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment son article 18,

.../...

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la décision n° 95-79 du 1^{er} août 1995 portant création de la régie d'avances pour le paiement des frais de déplacement du personnel municipal,

Vu la délibération n° 15 du 11 Avril 2008 portant modification de ladite régie,

Considérant qu'à la demande du régisseur il serait utile d'augmenter le montant de l'avance à un niveau en adéquation avec les besoins réels de la régie, eu égard à l'augmentation des tarifs et du nombre de demandes de la part des agents,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier comme suit la régie d'avances instituée pour le paiement des frais de déplacement du personnel municipal :

Article 3 : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à 1 000 €.

Les autres articles restent inchangés, notamment en ce qui concerne le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle sur lequel les modifications susvisées sont sans incidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 12

OBJET :

**THEATRE OPERA
GRAND CASINO**

**RESTAURATION DE
LA BILLETTERIE ET
DES VESTIBULES EST
ET OUEST**

TRAVAUX

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
... / ...

Vu l'arrêté de classement du 18 mars 1996 au titre des monuments historiques des façades et toitures du « Grand Casino-Opéra » et d'un certain nombre de salles déambulatoires et vestibules,

Vu la décision n°28 du 21 décembre 2007 décidant de confier à M. Richard DUPLAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques, une mission d'études pour l'établissement d'un programme chiffré pour la restauration de l'entrée de l'Opéra de la billetterie et de 2 vestibules,

Vu la délibération n°18 du 11 avril 2008 approuvant le plan de financement de l'étude,

Vu la convention du Ministère de la Culture du 21 avril 2008 et la décision du 18 avril 2008 de la Commission Permanente du département accordant les subventions en financement de ladite étude,

Considérant le programme d'opération établi par M. DUPLAT, et notamment l'estimation des travaux de restauration de la billetterie et des deux vestibules est et ouest pour un montant de 582 141 € HT,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M. DUPLAT pour un montant de 55 420 €,

Considérant l'enveloppe financière globale de l'opération qui s'élève à 700 561 € HT,

Vu les aides susceptibles d'être sollicitées en financement de cette opération,

Propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Allier au titre de la mesure « Travaux aux monuments historiques publics »,

- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents correspondants,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant prévisionnel de l'opération :	700.561 € HT (837.871 € TTC)
Subvention DRAC (24 %)	168.135 € HT
Subvention Conseil Général de l'Allier (25 % de 152.000 €)	38.000 € HT
Total subventions	206.135 € HT
Part Ville	494.426 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive des subventions reçues,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 13

OBJET :

**PONT BARRAGE
REHABILITATION**

**DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

... / ...

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 30 juillet 2005 approuvant le programme de réhabilitation du barrage de Vichy,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 24 février 2006 autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec EDF-CIH,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 27 juin 2008 portant adoption de l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel de travaux de 3.011.962 € HT (valeur mai 2008) et autorisant la signature d'un avenant au marché de maîtrise portant son montant à 296 278,38 € HT (valeur décembre 2005),

Considérant le marché de travaux confié au groupement d'entreprises BAUDIN – CHATEAUNEUF / SAEM pour un montant total de 3.345.259 € HT (variante avec trois vérins hydrauliques neufs) et la réactualisation de l'enveloppe financière de l'opération à 3 800 000 € HT (valeur 2009),

Considérant les financements susceptibles d'être sollicités auprès d'une part, du Conseil Général de l'Allier au titre de la mesure « gros équipements des communes », d'autre part, auprès du Conseil Régional d'Auvergne compte tenu de la vocation nautique et touristique du Pont Barrage qui permet à l'ensemble de l'agglomération vichyssoise de disposer d'un plan d'eau où se déroulent de nombreuses et prestigieuses manifestations nautiques,

Propose au Conseil municipal :

- de décider l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de l'enveloppe financière actualisée,
- de solliciter l'aide financière du département de l'Allier au titre de la mesure « gros équipements des communes » pour un montant maximum de 45 600 € /an, étant précisé que la présente demande d'aide sera renouvelée en 2010 et 2011 suivant les phases d'exécution de la réhabilitation de l'ouvrage,
- de solliciter également l'aide financière du Conseil Régional d'Auvergne, compte tenu de la vocation touristique et sportive de l'équipement,
- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 14

OBJET :

**PARC OMNISPORTS
PIERRE COULON**

**RENOVATION D'UN
TERRAIN DE
FOOTBALL**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
... / ...

Vu le Budget Primitif 2009 de la Ville de Vichy voté le 27 mars 2009,

Considérant l'intérêt de moderniser les équipements sportifs du Centre Omnisports de Vichy, afin de renforcer son développement, ainsi que celui du Centre International de Séjour.

Considérant la forte demande d'utilisation des terrains du Centre Omnisports par les différents utilisateurs (clubs locaux, Ligue d'Auvergne de Football, Centre Fédéral de Pré-formation Pôle Espoirs, équipes de haut niveau, stages...).

Considérant la nécessité de disposer sur le site d'un terrain gazonné et éclairé supplémentaire, afin de diminuer la surexploitation des terrains en service tout en favorisant un développement du football,

Vu, au titre du programme d'investissement 2009, le projet de rénovation du terrain de football n°5 au Parc Omnisports Pierre Coulon, actuellement sablé stabilisé, et qui sera transformé en terrain de football en gazon naturel dans la continuité des terrains de la plaine de jeux,

Considérant le coût prévisionnel dudit projet évalué à 250.000 € HT environ,

Considérant l'aide financière du Conseil Général de l'Allier susceptible d'être sollicitée au financement de ce projet,

Propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Allier au titre de la mesure « équipement sportifs »,
- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents correspondants,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût des travaux :	250.836 € HT (300.000 € TTC)
Subvention du Conseil Général :	21.900 € HT
Part Ville	228.936 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que le plan de financement prévisionnel précité pourra faire l'objet de modifications en fonction de la contractualisation définitive de la subvention attendue,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

N°15

Séance du 26 juin 2009

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

**ACQUISITION D'UNE
LITHOGRAPHIE
D'EUGENE CICERI**

**UTILISATION DES
DISPONIBILITES DU
LEGS DANY**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. C. MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le legs de Mme Veuve DANY fait à la Ville de Vichy en

1993,

Considérant la mise en vente, par la librairie Faye à Vichy, d'une lithographie en couleur d'Eugène Cicéri, montrant une vue générale de notre ville depuis Bellerive-sur-Allier,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy d'acquérir cette estampe d'un format exceptionnel (50 X 70 cm) qui pourrait être exposée à la Médiathèque Valéry Larbaud et qui constituerait une excellente introduction à l'exposition patrimoniale et touristique que la Ville met en œuvre sur la thématique des parcs et jardins du bassin thermal de Vichy,

Considérant que M. Robert CASSIER et M. le Docteur Jacques LACARIN, représentant les exécuteurs testamentaires du legs DANY, ont donné leur accord écrit pour cette acquisition,

Propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à procéder à l'acquisition d'une lithographie en couleur d'Eugène Cicéri pour un montant de 400 € TTC,
- d'imputer sur les disponibilités du legs DANY le coût de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition d'une lithographie en couleur d'Eugène Cicéri pour un montant de 400 € TTC,
- dit que la dépense sera imputée à l'article 2162, fonctionnalité 321 du budget communal,
- charge M. le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision.

.....

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 16

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLETT, Jeanne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS, RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

*Reçue en Sous-Préfecture
le :*

*Publiée ou notifiée
le :*

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 – IFMK de Vichy	1.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.	
2 – Société Saint Vincent de Paul	350 €
3 – Cercle des Echecs de Vichy	1.000 €
4 – Les Petits Génies du Scrabble	1.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	
5 – Club Plongée Vichy	3.000 €
6 – Yacht Club de Vichy	7.500 €
7 – La Boule Vichyssoise	3.000 €
8 – Vichy Pétanque	2.200 €
9 – Sporting Club de Vichy Section Golf	3.000 €
10 – Club Aviron de Vichy	12.000 €
11 – Ligue d'Auvergne du Sport Adapté	2.200 €
12 – Club de Volley-Ball de Vichy	1.500 €
13 – Belles Mécaniques en Bourbonnais	2.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	
14 – Registre des Ostéopathes de France	2.500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 510.	
15 – Source	3.600 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 95.	

- d'allouer une subvention pour location de salle à l'association suivante :

16 – Conseil Général de l'Allier	2.400 €
17 – Camp Roger Dilon	617 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.	
18 – Club d'Aviron de Vichy	5.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire, pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

NB : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 – IFMK de Vichy : 1.000 €, pour l'aide à l'organisation du gala IFMK au Palais des Congrès Opéra de Vichy le 3 octobre 2009.

2 – Société Saint Vincent de Paul : 350 €, pour l'aide au fonctionnement de l'association.

3 – Cercle des Echecs de Vichy : 1.000 €, pour l'accompagnement à la scolarité au titre des ateliers après la classe à l'école Paul Bert et des ateliers du mercredi matin à Sévigné.

4 – Les Petits Génies du Scrabble : 1.000 €, pour l'accompagnement à la scolarité au titre des ateliers après la classe à l'école Paul Bert et des ateliers du mercredi matin à Sévigné.

5 – Club Plongée Vichy : 3.000 €, pour l'aide au nettoyage du lit de l'Allier lors de l'opération lors de l'opération Vichy Nouvelle Vague.

6 – Yacht Club de Vichy : 7.500 €, pour le championnat du monde handi ski nautique du 31 août au 6 septembre 2009.

7 – La Boule Vichyssoise : 3.000 €, pour le Grand Prix de Vichy 2009.

8 – Vichy Pétanque : 2.200 €, pour le festival de pétanque du 25 au 27 juillet 2009.

9 – Sporting Club de Vichy Section Golf : 3.000 €, pour le Grand Prix de Vichy 2009.

10 – Club Aviron de Vichy : 12.000 € dont : 7.000 € pour le championnat de France minimes et critérium national séniors du 26 au 28 juin 2009 et 5.000 € pour la coupe Européenne de la jeunesse du 31 juillet au 2 août 2009.

11 – Ligue d'Auvergne du Sport Adapté : 2.200 €, pour le championnat de France de football Sport Adapté du 18 au 24 mai 2009.

12 – Club de Volley-Ball de Vichy : 1.500 €, pour l'aide à l'organisation du match France Turquie (ligue européenne féminine) les 12 et 13 juin 2009.

13 – Belles Mécaniques en Bourbonnais : 2.000 €, pour le 75ème anniversaire du Grand Prix de Vichy à l'Aéroport de Vichy Charmeil du 13 au 14 juin 2009.

14 – Registre des Ostéopathes de France : 2.500 €, pour l'aide à l'organisation de l'assemblée générale ordinaire au Palais des Congrès Opéra de Vichy les 16 et 17 octobre 2009.

15 – Source : 3.600 €, pour l'aide à l'organisation de la 19^{ème} Université d'été du tourisme rural à Vichy du 30 septembre au 2 Octobre 2009.

16 – Conseil Général de l'Allier : 2.400 € pour l'aide à la location de la salle de restauration à la Maison des Jeunes pour les 8èmes rencontres Nationales des Professionnels et des Elus de la Jeunesse – NEUJ PRO, les 14.15 et 16 octobre 2009.

17 - Camp Roger Dilon : 617 €, pour l'aide à la location d'une salle à la Maison des Jeunes pour la célébration du 40^{ème} anniversaire du Camp Roger Dilon.

18 – Club d'Aviron de Vichy : 5.000 €, pour l'aide à la location du Palais du Lac pour la coupe MAIF d'aviron des 2 et 3 mai 2009.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 17

OBJET :

SCI DECORET

**REMBOURSEMENT
DE FRAIS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu l'acte de cession à la Ville de Vichy du bâtiment dit « Chalet de direction », sis 10 rue Prunelle à VICHY, par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, chargé de la santé, en date du 26 décembre 2006,

Vu la délibération n° 24 du 10 novembre 2006 relative à la souscription d'un bail à loyer d'une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 au profit de la SCI DECORET,

Considérant la demande de M. et Mme DECORET faite auprès de la Ville, d'un remboursement des dépenses de grosses réparations engagées par leurs soins,

Vu les copies de factures de grosses réparations fournis par M. et Mme DECORET,

Propose au Conseil municipal :

- de rembourser à la SCI DECORET la somme de 35 000 € en compensation de travaux de grosses réparations engagés par cette dernière,

- dit que la dépense sera imputée à l'article 20442 fonctionnalité 020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 juin 2009

N° 18

OBJET :

**CENTRE
OMNISPORT**

**TOUR DES JUGES
RENOVATION**

**AVANT PROJET
DEFINITIF
ADOPTION**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la décision de la Fédération Internationale de canoë-kayak d'organiser sur le plan d'eau de Vichy le Championnat du Monde de course en ligne en 2011 et la coupe du Monde en 2010,

Considérant l'intérêt pour la ville de rénover à cette occasion le bâtiment d'arrivée constitué par la tour des juges et d'ainsi permettre de retrouver un équipement de niveau international répondant aux besoins des fédérations de canoë-kayak et d'aviron,

Vu la délibération du 26 septembre 2008 approuvant le programme de rénovation de la tour des juges, pour une enveloppe financière de 2 235 000 € TTC, la part affectée aux travaux étant de 1 550 000 € HT, et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour assurer la conception et la réalisation de cette rénovation,

Vu la délibération du 19 décembre 2008 autorisant la signature du marché N° 08-221 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet SCP BANVILLET-DARQUÉ, architectes associés de Saint Pourçain sur Sioule, mandataire, des bureaux d'études BETMI et GRETCO INGENIERIE et de l'économiste de la construction I.F.T.C.,

Considérant l'Avant-projet Définitif (APD) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui prévoit notamment les prestations suivantes :

- Construction d'une extension permettant de réaliser un ascenseur nécessaire à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), et un nouvel escalier de distribution redimensionné,
- Construction d'une rampe extérieure permettant l'accès PMR jusqu'au hall d'accueil organisé en rez-de-chaussée,
- Réaménagement des sanitaires et création de nouveaux sanitaires accessibles aux PMR,
- Rénovation complète et réaménagement des locaux existants avec notamment remplacement des menuiseries extérieures et mise en conformité incendie,
- Remplacement de la structure et pose d'une couverture textile au dessus des gradins extérieurs réaménagés,
- Construction d'un nouveau réseau d'eaux usées et remplacement du câble d'alimentation électrique depuis le transformateur,
- Réfection du parc de stationnement de proximité et des abords du bâtiment ;

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avant-projet définitif tel que présenté, établissant le coût prévisionnel des travaux à 1 449 410 € HT.
- de décider l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de l'enveloppe financière initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 19

OBJET :

**VOIRIE
COMMUNALE
RENOVATION
DE RUES**

**MAITRISE
D'OUVRAGE
PARTAGEE AVEC
VICHY VAL
D'ALLIER**

CONVENTION

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marché Publics,

... / ...

Vu le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics,

Vu la délibération n° 13 du Conseil municipal du 23 septembre 2005 approuvant le programme d'esquisse pour la rénovation de la rue de Paris ainsi que l'enveloppe financière de l'opération,

Vu la délibération n° 19 du Conseil municipal du 27 mars 2009, adoptant l'avant projet définitif qui établit le coût prévisionnel des travaux à 4 164 100 € HT (valeur février 2009),

Vu l'inscription au Budget primitif 2009, opérations n° 2094 et n° 2099 : Travaux de voirie et Eclairage public, des crédits nécessaires à la rénovation de la rue J.B Bulot pour un montant total de 585 000 € TTC,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 juin 2007 ajoutant à la liste des actions d'intérêt communautaire la réalisation, l'entretien et la gestion d'un réseau métropolitain haut débit et très haut débit,

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2007 approuvant un procès verbal de mise à disposition à Vichy Val d'Allier du réseau de fourreaux existants et notamment l'article 3 de ce procès verbal réservant à la ville un droit de passage libre et gratuit sur l'ensemble du réseau communautaire,

Considérant la demande de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour l'intégration à ces opérations de rénovations de rues, axe central reliant la gare aux Quatre-Chemins pour la première et axe central du quartier de France pour la seconde, d'une structure enterrée destinée au réseau informatique « haut débit » de compétence communautaire,

Considérant les dispositions de l'ordonnance du 17 juin 2004 qui permettent, dans le cas de maîtrises d'ouvrage multiples, que soit désigné par convention un seul maître d'ouvrage,

Propose au Conseil municipal :

- de conclure avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier une convention confiant à la Ville de Vichy la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de fourreaux enterrés, destinés au réseau haut débit, dans le cadre des opérations de rénovation de la rue de Paris et de la rue J.B Bulot à Vichy, prévoyant notamment :
 - les dispositions techniques et juridiques relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
 - la participation financière de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier correspondant au coût effectif hors taxes des travaux effectués pour son compte.
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2009

N°20

OBJET :

**SERVICE PUBLIC
d'EAU POTABLE**

**RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE POUR
L'ANNEE 2008**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.5,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement introduisant le calcul d'indicateurs de performances techniques et financiers à partir du 1^{er} janvier 2008,

Considérant l'obligation introduite par la loi, de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance du rapport annuel ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2008, document établi par les services municipaux sur la base du rapport annuel du délégataire ;
- d'émettre un avis favorable au contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision

.....
A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 21

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

PARCELLES

AB 358 (5 m²)

AB 120 (64 m²)

**9 – 11 RUE DE LA
TREILLE**

03200 VICHY

**AUX CONSORTS
DEREURE**

9 RUE DE LA TREILLE

03200 VICHY

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

... / ...

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu le courrier du 26 mai 2009 par lequel Mme Jacqueline DEREURE accepte de vendre à la Commune de VICHY deux parcelles de terrain de 5 m² et 64 m² situées 9-11 rue de la Treille à VICHY et cadastrées AB 358 et AB 120,

Considérant que l'acquisition de ces deux parcelles par la Ville de VICHY est nécessaire pour l'élargissement de la rue de la Treille,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir gratuitement la parcelle AB 358 sise 11 rue de la Treille d'une superficie de 5 m²,
- d'acquérir au prix de cinq cents euros (500 €) la parcelle AB 120 sise 9 rue de la Treille d'une superficie de 64 m²,
- de prendre en charge l'intégralité des frais relatifs à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2111 fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2009,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 22

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

APPARTEMENT

(38 m²)

11 AVENUE DE

GRAMONT

03200 VICHY

A

MADAME

MARIE-CLAUDE

GOUJOUX

03110 SAINT-REMY-

EN-ROLLAT

DIRECTION DES

AFFAIRES

GENERALES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

... / ...

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu le courrier du 28 mai 2009 par lequel Mme Marie-Claude GOUJOUX, curatrice de Melle Maryse LECOLE propriétaire d'un appartement situé au 1^{er} étage du 11 avenue de Gramont à VICHY, accepte de vendre le bien au prix de trente mille €uros (30 000 €),

Vu l'avis des Services Fiscaux de l'Allier en date du 19 mars 2009,

Considérant que l'acquisition de cet appartement pourra permettre à terme de réaménager l'îlot situé à l'angle de la rue Drichon et de la rue de Paris,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir un appartement de 38 m² situé au 1^{er} étage du 11 avenue de Gramont à VICHY, au prix de trente mille euros (30 000 €), auprès de Mme Marie-Claude GOUJOUX 2 rue de la Poste 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT, curatrice de Melle Maryse LECOLE sous tutelle et propriétaire dudit appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2111 fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2009,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 23

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

LEGS

**MADAME GERMAINE
BASSALER**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ACCEPTATION
DEFINITIVE**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2242-2 et suivants,

Vu la lettre en date du 22 juin 2007 par laquelle Maître Jean CHEVALIER, Notaire à ISSOIRE (PUY-DE-DOME), informe la Commune de VICHY que Madame Germaine BASSALER, demeurant en son vivant à CLERMONT-FERRAND résidence médicalisée « Les Mélèzes » 120 rue Abbé Prevost, décédée à CLERMONT-FERRAND le 1^{er} avril 2007, a légué à la Commune de VICHY par testament en date du 29 mai 1999 et un codicille en date du 5 avril 2004 un capital de l'ordre de quarante deux mille euros (42 000 €) au bénéfice de la restauration de l'église Saint Blaise à VICHY,

Vu la délibération n° 35 du 27 juin 2008 portant acceptation provisoire du legs de Mme Germaine BASSALER,

Propose au Conseil municipal :

- d'accepter définitivement le legs de Mme Germaine BASSALER,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 juin 2009

N° 24

OBJET :

**REPOS DOMINICAL
DEROGATION
AVIS**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les articles L.221-6, L.221-8-1 et R.221-2-1 du Code du Travail,

Vu la circulaire n° 94/5 du 24 mai 1994 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

Vu la délibération en date du 30 juin 1994 par laquelle le Conseil municipal a sollicité auprès de M. le Préfet de l'Allier le classement de la ville sur la liste des communes touristiques et thermales afin de permettre aux commerçants de présenter des demandes de dérogation au repos dominical des salariés,

Considérant la pratique vichyssoise d'ouverture des commerces le dimanche établie de longue date,

Considérant les demandes de renouvellement de dérogation au repos dominical des salariés des établissements suivants : Sas Armand Thiery, Sarl Vichy Diffusion, Sarl Jade, Sas Brice, Ets P.K., Royale Blanc, Sas CL Distribution, Sarl La Maison de Julia, Sarl CC Diffusion France, Sarl Fashion Moda, Lor et Tom, Sté Devred, Sas Etam Lingerie, Sas Etam Prêt-à-Porter, Sarl Lady Franklin, Stock J Boutique Jennyfer, Sas Jules, Sarl Les Enfants d'Edouard, Eurl Euro Vêtements, Sarl M et S Mode France, M. Le Corre Rodolphe, Sa Rouafi, Promotion du Prêt-à-Porter, Sas Promod, Sarl Roanne Stock Pulls, Eurl Votis, Sté 1 2 3, M. Claude Arrouy, Sté XMF, Sas Zannier, Sa Bata France Distribution, Sarl France Arno, Sarl Norman Lucas, Sas Nocibé, Sas Groupe Ludendo France, Sarl AM Diffusion, Snc Darty Rhône-Alpes, Sarl CCMM, Sarl Los Angelès, Eurl la Réserve, Papeterie Calypso Dalbé, Sarl Marie, Sarl Régine Guéron, Société Monoprix Exploitation, Sarl GMCF, Sas Burton, Ricochet, Sarl C'I, Sa Séphora, Sarl Les 3 S, Sté Promo 03, la Sa JLG, Sarl Studio Sani Nouvelle Image.

Propose au Conseil municipal :

- de réserver un avis favorable aux demandes de renouvellement de dérogation au repos dominical des salariés présentées par :

. la SAS Armand Thiery pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « Armand Thiery » qu'elle exploite, sis 19 rue de l'Hôtel des Postes,

. la SARL Vichy-Diffusion pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Babou », sis 41 rue de Paris,

. la SARL Jade pour l'ouverture le dimanche après-midi des magasins qu'elle exploite sous les enseignes « Patrice Breal », sis 14 rue Sornin et « Blue Box », sis 21 rue Sornin,

. la SAS Brice pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Brice », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. les Ets P.K. pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'ils exploitent sous l'enseigne « Carole Richard », sis 9 rue Georges Clémenceau,

. la SA Royale Blanc pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Carré Blanc », sis 7 rue Roosevelt,

. la Société CL Distribution pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Christine Laure », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SARL La Maison de Julia pour l'ouverture le dimanche après-midi des magasins qu'elle exploite sous les enseignes « Citadine » et « La Maison de Julia », sis 17 rue Georges Clémenceau,

. la Sarl CC Diffusion France pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Col Claudine », sis 11-15 rue Sornin,

. la Sarl Fashion Moda pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Comptoir des Cotonniers », sis 12 rue de l'Hôtel des Postes,

. la Société Lor et Tom pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Devernois », sis 15 rue Lucas,

. la Société Devred pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Devred », sis 20 rue de l'Hôtel des Postes,

. la SAS Etam Lingerie pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Etam Lingerie », sis 15 rue Georges Clémenceau,

. la SAS Etam Prêt-à-Porter pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Etam Prêt-à-Porter », sis 22-24 rue Georges Clémenceau,

. la SARL Lady Franklin pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Geneviève Lethu », sis 4 rue Roosevelt,

. la SA Stock J Boutique Jennyfer pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Jennyfer », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SAS Jules pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Jules », sis 34 rue Georges Clémenceau,

. la SARL « Les Enfants d'Edouard » pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Les Enfants d'Edouard », sis 11-12-13 Square Source de l'Hôpital,

. l'EURL Euro Vêtements pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Lord John », sis 6-10 avenue Thermale,

. la SARL M et S Mode France pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « M et S », sis 13 rue Georges Clémenceau,

. Monsieur Le Corre Rodolphe pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'il exploite sous l'enseigne « New Man », sis 8 rue de l'Hôtel des Postes,

. la SA Rouafi pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Orcanta Lingerie », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la Société Promotion du Prêt-à-porter pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Pimkie », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SAS Promod pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Promod », sis 12 rue Georges Clémenceau,

. la SARL Roanne Stock Pulls pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Tip Top », sis 14 rue Sornin,

. l'EURL VOTIS pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Tristan », sis 10 rue Sornin,

. la Société 1 2 3 pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « 1 2 3 », sis Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. Monsieur Claude Arrouy pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'il exploite sous l'enseigne « West 21 », sis 21 rue Georges Clémenceau,

. la Société XMF pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Xanaka », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SAS Zannier pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Z », sis 9 rue Georges Clémenceau,

. la Société Bata France Distribution pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « BATA », sis 17 rue de l'Hôtel des Postes,

. la SARL France Arno pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « France Arno », sis 19 rue Georges Clémenceau,

. la SARL Norman Lucas pour l'ouverture le dimanche après-midi des magasins qu'elle exploite sous les enseignes « Wieder » et « L'Or en Scène », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins et 17-19 rue Georges Clémenceau,

. la SAS Nocibé France pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Nocibé », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SAS Groupe Lundendo France pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « La Grande Récré », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SARL AM Diffusion pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Une Souris Verte », sis 14 passage Clémenceau,

. la SNC Darty Rhône-Alpes pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Darty », sis au Centre Commercial Les Quatre Chemins,

. la SARL CCMM pour l'ouverture le dimanche après-midi des magasins qu'elle exploite sous les enseignes « Confiserie Moinet », sis 4 rue Source de l'Hôpital et « Côté Sucré », sis 11 rue Georges Clémenceau,

. la SARL LOS ANGELES pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Boutique Jean Louis Velez », sis 15 rue de l'Hôtel des Postes,

. l'EURL la Réserve pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « La Fée Maraboutée », sis 4 rue Wilson,

. la Société Papeterie Calypso Dalbé pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Dalbé », sis 34 rue de Paris,

. la SARL MARIE pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Boutique Harold », sis 9 rue de l'Hôtel des Postes,

. la SARL REGINE GUERON pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Dominique », sis 14 rue du Président Wilson,

. la Société Monoprix Exploitation pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Monoprix », sis 16 rue Georges Clémenceau,

. la Sarl GMCF pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Bruce Field », sis 11 rue Sornin,

. la Sas Burton pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Burton », sis 4 rue Georges Clémenceau,

. la Sas Ricochet pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « La Compagnie des Petits », sis 5-7 rue de l'Hôtel des Postes,

. la Sarl C'I pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « C'I », sis 57 rue de Paris,

. la Sa Séphora pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Séphora », sis 12 rue Georges Clémenceau,

. la Sarl Les 3 S pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Sinturel maroquinier », sis 13 passage de l'Elysée,

. la Sté Promo 03 pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « La Carterie », sis 37 rue de Paris,

. la SA JLG pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « IKKS WOMEN », sis 15 rue Lucas,

. la Sarl Studio Sani Nouvelle Image pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Studio Sani Nouvelle Image », sis 23 rue Georges Clémenceau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

N°25

OBJET :

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

**CLASSE ORCHESTRE
A L'ECOLE**

MISE EN ŒUVRE

CONVENTION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par l'Inspection Académique de

l'Allier.

... / ...

Considérant qu'il convient de rendre la musique accessible à tous, de faire découvrir le plaisir de la pratique en orchestre et de promouvoir la culture,

Considérant l'expérience positive réalisée cette année scolaire à l'Ecole « Sévigné-Lafaye » avec un orchestre de cuivres,

Propose au Conseil municipal :

- la création d'une classe d'orchestre dès septembre 2009 et pour l'année scolaire 2009/2010 à l'école « Paul Bert», suivant le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 Juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 26

OBJET :

**CONSEIL MUNICIPAL
REGLEMENT
INTERIEUR**

MODIFICATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Michel MARIEN à Isabelle RECHARD, Hélène MILLET à Jean-Guy SIMON, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la délibération n° 39 du 26 septembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2121-27-1 du Code Général de Collectivités Territoriales imposant d'accorder un espace pour l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'informations générales des Communes de plus de 3 500 habitants ;

Considérant l'évolution de la doctrine qui précise désormais que l'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal peut être assurée par différents supports qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, les conseillers n'appartenant pas à la majorité devant dans ce cas disposer d'une tribune d'expression dont l'espace est déterminé dans le règlement intérieur, qu'il s'agisse d'un bulletin papier ou d'un site internet ;

Propose au Conseil municipal :

- de modifier l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal comme précisé en annexe afin que les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale disposent d'une tribune d'expression sur le site internet de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 juin 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,